

Conseil Municipal du	30 janvier 2023
----------------------	-----------------

à	18h00
---	-------

N°ordre	24
N° identifiant	2022-0282

<b>Titre</b>	Ravalement de façades - Proposition d'aides financières pour les travaux de ravalement et de restauration des façades situées rue Bourcani à Poitiers dans le cadre du projet de mise en valeur des vestiges de l'amphithéâtre gallo-romain rue Bourcani classés au titre des Monuments historiques
--------------	---

Rapporteur(s)	M. Aloïs GABORIT
Date de la convocation	24/01/2023

Président de séance	Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance	Vincent GATEL

<b>PJ.</b>	
------------	--

Membres en exercice	53	
Quorum	27	

Présents	42	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - <b>Maire</b>  M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAUT - M. Robert ROCHAUD <b>Adjoint</b>  M. Frankie ANGEBAULT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Béatrice BEJANIN - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Aloïs GABORIT - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Myriam MARCIL - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT <b>Conseillers municipaux</b></p>
----------	----	--

Absents	1	<p>M. Alain CLAEYS <b>Conseiller Municipal</b></p>
---------	---	--

Mandats	10	<u>Mandants</u> M. Jean-Louis FOURCAUD M. Bouziane FOURKA M. Laurent LUCAUD Mme Solange LAOUDJAMAÏ M. Maxime PÉDEBOSCQ Mme Lucile VALLET Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER Mme Clémence POURROY Mme Lisa BELLUCO M. Rafael DOS SANTOS CRUZ	<u>Mandataires</u> M. Robert ROCHAUD M. Aurélien BOURDIER Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN M. Anthony BROTTIER M. Vincent GATEL M. François BLANCHARD Mme Élodie BONNAFOUS M. Charles REVERCHON-BILLOT M. Didier DARGÈRE Mme Julie FONTAINE
---------	----	--	--

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n° 1 à 29. Sortie de Mme Monique HERNANDEZ.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Développement et rayonnement local
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Transition écologique Direction Urbanisme - Habitat - Foncier
------------------	--

Le ravalement des vestiges de l'amphithéâtre gallo-romain présente des spécificités qui conduisent à un coût d'opération supérieur à celui constaté habituellement. Cela tient au fait que les travaux programmés dépassent le strict cadre d'une opération de ravalement et relèvent davantage d'une restauration. Pour rappel, la Ville a lancé une étude sur une mise en valeur plus globale de la rue Bourcani par une équipe pluridisciplinaire a travaillé sur l'ensemble des différentes propriétés de cette rue. Les ravalements sur cette rue avaient été mis en veille dans l'attente d'un projet global et cohérent sur l'ensemble des propriétés bordant cette rue. En outre, s'agissant d'un bâtiment classé au titre des monuments historiques, les exigences techniques sont supérieures à celles formulées habituellement.

De ce fait, les règles d'attribution des aides de la collectivité, telles que définies dans la délibération du n° 42 (2022-0285) du 12 décembre 2022, ne sont pas adaptées à ce type de projet.

Il a été proposé à la copropriété du 17 rue Carnot de profiter des travaux prévus par la Ville sur sa parcelle (n°4 bis rue Bourcani), à savoir : le traitement, la restauration et la cristallisation des maçonneries antiques, pour mutualiser les échafaudages et les installations afin de restaurer l'arche et le mur en retour qui surplombent la parcelle de la Ville.

Il convient donc de compléter le système d'attribution des aides financières afin de prendre en compte la spécificité des travaux. L'aide accordée au ravalement des façades côté rue Bourcani de la copropriété du 17 rue Carnot - 4 rue Bourcani pourrait être fixée à 15 % du montant de l'opération Toutes taxes comprises (TTC) (travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre) pour l'ensemble de la copropriété. Cette aide pourra venir en complément de celle que l'État (ministère de la Culture), au titre des travaux sur les Monuments historiques, pourra accorder par ailleurs à la copropriété. Ces aides permettront la réalisation du projet au niveau technique attendu.

Cette aide ne sera attribuée définitivement que sous réserve que le projet arrêté par les copropriétaires ait été validé par les services de la ville de Poitiers et de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac), ainsi que par la Commission d'attribution des aides financières telle que définie dans les délibérations n° 39 (2020-0235) du Conseil municipal du 7 décembre 2020 et n° 42 (2022-0285) du Conseil municipal du 12 décembre 2022 et par l'arrêté n° 2022-0797 du 26 septembre 2022 et que, pour garantir les travaux conjoints sur les entités de la Ville et de la copropriété, les entreprises soient les mêmes et répondent sur un cahier des charges commun élaboré par la maîtrise d'œuvre déjà retenue par la Ville pour ces travaux.

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **de valider les modalités d'une aide exceptionnelle pour la restauration et le ravalement des façades sur la rue Bourcani dans le cadre du projet de ravalement - restauration et de mise en valeur des vestiges de l'amphithéâtre gallo-romain sur la rue Bourcani qui sont classés au titre des Monuments historiques, comme indiquées ci-dessus. Ces modalités se substituent à celles définies dans la délibération n° 42 (2022-0285) du Conseil municipal du 12 décembre 2022**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet**
- **d'imputer les dépenses correspondantes à l'opération 1200 « Solidarités - Investissement courant - Aides à la rénovation des façades » article 20422 du budget Principal.**

POUR	51		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	1	Mme Monique HERNANDEZ.	Vincent GATEL



**RESULTAT DU VOTE**

Adopté

Affichée le	6 février 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	6 février 2023
Date de réception en préfecture	6 février 2023	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20230130-167723- DE-1-1
Nomenclature Préfecture	8.5	Politique de la ville-habitat-logement	